



NOTE CIRCULAIRE N° 1447 /2023/PAC/DG/DOPS/CP. -

Portant nouvelle méthode de validation des T1 des camions citernes au Port de Cotonou.

Dans le cadre de la recherche de solution au problème de congestion du Port de Cotonou par les camions citernes, il a été mis en place une nouvelle méthode de validation des T1, à l'issue de la réunion tenue le 24 août 2023 avec les opérateurs des dépôts, la Douane et BENIN CONTROL.

A cet effet, en attendant que WEBB FONTAINE apporte une solution dans SYDONIA pour la validation automatique des T1, il est temporairement retenu que :

- 1- Les opérateurs de dépôts d'hydrocarbures devront imprimer et remettre au conducteur le T1 généré après l'affectation de la balise par BENIN CONTROL ;
- 2- Le conducteur de camion en possession de son T1 devra se présenter au parking indiqué pour faire sceller son chargement par la douane et faire apposer sa balise par BENIN CONTROL ;
- 3- Lors de la pose du scellé, l'agent des douanes relèvera ensuite sur sa fiche le numéro du T1 correspondant au camion pour sa validation ultérieure dans le système ;
- 4- Tout camion ainsi scellé et balisé doit **automatiquement** sortir du Port.

J'invite les acteurs à divers niveaux et les usagers au strict respect des présentes dispositions. Dans le cas contraire, le Port Autonome de Cotonou se réserve le droit de mener des actions coercitives contre le contrevenant.

Cotonou, le 29 août 2023

Le Directeur Général,

Joris Albert THYS. -



Ampliation :

- DOUANE PORT
- ORYX, PUMA, OSPP, JNP
- BENIN CONTRÔL
- EMABE
- CCIBF
- CNUT
- Large diffusion.